

Rubrique: Economie, travail et éducation

Sous-rubrique: Autorisation hôtellerie et restauration

Date de publication: KABVS 13.11.2025 Visible par le public jusqu'au: 13.12.2025 Numéro de publication: AR-VS05-0000002266

Entité de publication



Commune de Nendaz, Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – José Antonio Fernandes Moreira, Nendaz

Bénéficiaire de l'autorisation

Monsieur José Antonio Fernandes Moreira Domicile: Route des Bousses 34 3977 Granges

Informations sur les locaux de l'organisation concernée

Etablissement public

Adresse, lieu: Route de l'Antenne 18, 1997 Haute-Nendaz

Parcelles N°515 & 516 Plan MC 8 - Zone H30 Lieu-dit : Le Chargneux

Contenu de l'avis et nom de l'enseigne

Enseigne : La Grange

Heures d'ouverture : de 09h00 à 00h00

Jours d'ouverture : 7/7

Début de l'activité : Dès la délivrance de l'autorisation d'exploiter

Description de la prestation de services

Vente de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Nendaz porte à la connaissance du public que Monsieur Fernandes Moreira José Antonio, domicilié à la route des Bousses 34, 3977 Granges, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des oppositions à l'encontre de cette demande peuvent les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Nendaz Route de Nendaz 352 1996 Basse-Nendaz

Délai

30 jours

Expiration du délai: 13.12.2025